

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil d'Administration de la Régie autonome
du Conservatoire à Rayonnement Régional Maurice RAVEL
Siège : 29 cours du comte de Cabarrus – 64100 BAYONNE

SEANCE DU 1^{er} AVRIL 2025

PRESENTS : M. CURUTCHARRY, Président ; Mme CASTEL 1^{ère} Vice-présidente ;
Mme ECHEVERRIA 2^{ème} Vice-présidente ; Mmes BUTORI, PINATEL ; MM. BROUCARET,
IBARBOURE, KORDIAN

EXCUSÉS : Mme LASSERRE ; MM. ALDANA-DOUAT, ETCHEVERRY, MATON

POUVOIRS : Mme LASSERRE à Mme PINATEL ; M. ALDANA-DOUAT à
M. CURUTCHARRY ; M. MATON à M. KORDIAN

SECRETARE DE SEANCE : Mme CASTEL

O/J N° 2 - COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

M. CURUTCHARRY présente le rapport suivant :

Mes chers Collègues,

Il est rendu compte au Conseil d'Administration des décisions prises par Monsieur le Président en application des dispositions de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales :

➤ **27 février 2025 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AVEC L'ESPACE JELIOTE**

Il a été signé une convention de mise à disposition avec l'Espace Jéliote pour la location d'un orgue positif pour le temps d'un projet culturel qui a eu lieu du 20 au 22 mars 2025. L'Espace Jéliote a pris en charge l'accord et le transport de l'orgue. Selon la délibération n°3 du conseil d'administration du 9 avril 2024, l'Espace Jéliote s'est engagé à verser la somme de 300€ au conservatoire pour 3 jours de location.

Fait et délibéré en séances les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Le Président,
Anton CURUTCHARRY



➤ **27 février 2025 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA VILLE DE LAHONCE**

Il a été signé une convention de partenariat avec la Ville de Lahonce en vue du concert de l'Orchestre du Pays Basque qui aura lieu le 5 avril 2025 à l'Église Notre Dame à Lahonce.

➤ **27 février 2025 : CONVENTION DE PRET AVEC MUSIKAS**

Il a été signé une convention de de prêt avec l'école de musique Musikas pour la mise à disposition d'un saxophone ténor et d'un saxophone baryton dans le cadre du projet Bec's et Tom's auquel participe Musikas en mai 2025. Aucune contrepartie financière n'est demandée à Musikas dans le cadre du partenariat qui l'unie au conservatoire.

➤ **27 février 2025 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CRR DE TOULOUSE**

Il a été signé une convention de partenariat avec le CRR de Toulouse en vue de l'accueil pédagogique des élèves de viole de gambe du CRR de Bayonne au CRR de Toulouse les 7 et 8 mars 2025. Le CRR de Bayonne a pris en charge les frais de l'enseignante.

➤ **27 février 2025 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA VILLE DE CIBOURE**

Il a été signé une convention de partenariat avec la Ville de Ciboure en vue du concert de l'Orchestre du Pays Basque qui aura lieu le 4 avril 2025 à la Chapelle des Récollets à Ciboure.

➤ **18 mars 2025 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA VILLE D'HASPARREN**

Il a été signé une convention de partenariat la Ville d'Hasparren en vue du concert de l'Orchestre du Pays Basque qui a eu lieu le 23 mars 2025 à l'Église Saint-Jean-Baptiste à Hasparren.

➤ **18 mars 2025 : AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION KIRIBIL**

Il a été signé un avenant à la convention de partenariat avec l'association Kiribil pour la mise à disposition d'un clavier et d'un amplificateur pour 2 journées de répétition à la salle Larreko à Saint-Pée-sur-Nivelle. Aucune contrepartie financière n'a été demandée par le conservatoire.

➤ **18 mars 2025 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ESAT GURE NAHIA**

Il a été signé une convention de partenariat avec l'Esat Gure Nahia en vue des 11 ateliers de chant choral donnés par une enseignante du Conservatoire à un groupe d'adultes du centre Gure Nahia au sein de leurs locaux de mars à juin 2025. En contrepartie, l'Esat Gure Nahia s'engage à verser la somme de 714.45€ TTC à la Régie Autonome Maurice Ravel.

DONT ACTE